

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Stéphane BAZONNET, Maire.

Etaient présents : M. Stéphane BAZONNET, Maire,
M. Guy PENVERN, Mmes Anne DE MULDER, Alexandra JIRACEK, adjoints
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Mme Anne DECARNELLE Michel BOUTEL, Ludovic GRANDJEAN, Mathieu RICHARD, Myriam BAZONNET, Ludovic LACORD.

Absente et représentée : Mme Amandine GODIN, procuration à M. Stéphane BAZONNET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Alexandra JIRACEK a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Puis, il est fait lecture compte-rendu de séance du 21 novembre 2023 qui est adopté à l'unanimité et signé par le Président et le secrétaire de séance.

On passe ensuite aux questions inscrites à l'ordre du jour.

2024_27 PERSONNEL : APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE R.P.I ET LA COMMUNE DE FLEXANVILLE

Monsieur Le Maire Stéphane BAZONNET présente aux membres du Conseil la convention conclue entre le RPI OSMOY/ST-MARTIN-DES-CHAMPS et la commune de Flexanville concernant les frais de scolarité et de cantine des enfants de Flexanville scolarisés en Petite section de maternelle à l'école d'Osmoy, pour l'année scolaire 2024-2025.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présent,

- approuve la convention conclue entre le RPI OSMOY/ST-MARTIN-DES-CHAMPS et la commune de Flexanville concernant les frais de scolarité et de cantine pour l'année scolaire 2024-2025;
- autorise le Maire à signer ladite convention.

2024_28 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CIG POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CHARGE DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

La convention de mise à disposition d'un agent en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme arrive à échéance le 30 juin 2024.

Il convient donc de décider si la commune maintient sa collaboration avec le service Urbanisme du CIG de la Grande Couronne.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- décide de renouveler la convention de mise à disposition par le CIG d'un agent chargé de l'instruction des dossiers d'urbanisme ;
- prend acte que le coût horaire de l'heure de travail sera de 50,00 € révisable annuellement par le Conseil d'Administration du CIG
- autorise le Maire à signer la présente convention qui prendra effet au 1^{er} juillet 2024 pour une durée de trois ans.

2024_29 APOBATION DU DIAGNOSTIQUE ISSU DU RAPPORT LOCAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS (ZAN)

Le conseil municipal,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment les articles 194 et 206 ;
Vu la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;
Vu le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L.2231-1 et R.2231-1 ;
Vu le Code de l'Urbanisme et plus particulièrement son article L.153-27 ;

Après en avoir délibéré, par 11 voix POUR ,0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, à l'unanimité :

- Adopte le rapport de suivi de l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération.
- Dit que la délibération et le rapport feront l'objet d'une publication.
- Charge le maire ou son représentant de transmettre cette délibération et ses annexes, dans un délai de 15 jours, au Préfet de Région, au Préfet de Département, au Président de Région et au Président de la CC Pays Houdanais.

2024_30 DÉSIGNATION REPRÉSENTANT LE COLLÈGE DES AGENTS COMMUNAUX AU SEIN DU CNAS

Le Maire informe que suite au départ à la retraite de madame Isabelle Moreaux, il convient de nommer un nouveau délégué représentant le collège des agents.
 Le Maire propose à l'Assemblée madame Stéphanie Couturier secrétaire de Maire.

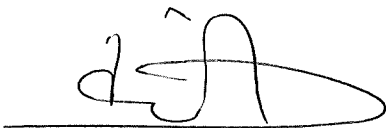
Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- * Monsieur PENVERN souhaite l'achat d'un pluviomètre pour la station d'épuration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance
 Alexandra JIRACEK



Le Président de séance
 Stéphane BAZONNET

